



**Maison des Jeunes et de la Culture**

scherwillermjc.wix.com/mjc-scherwiller - 67750 SCHERWILLER - scherwiller.mjc@gmail.com

## 6ème Puces des Couturières - Dimanche 13 avril 2025

de 7H00 A 16H00

A retourner avant le 1er avril 2025

**AUCUNE INSCRIPTION INCOMPLÈTE NE SERA RETENUE PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION.**

Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles

NOM \*

PRÉNOM \*

NÉ(E) LE\*

LIEU DE NAISSANCE \*

ADRESSE \*

CODE POSTAL \*

VILLE \*

TÉLÉPHONE \*

EMAIL \*

SITE INTERNET\*

N° SIRET\*

*\* mention obligatoire*

### EMPLACEMENT DANS LA SALLE HAAG

Je souhaite réserver \_\_\_\_\_ table(s) de 2,10 m x 10€ = \_\_\_\_ €

Réglé par :  Espèces : \_\_\_\_\_ € ou  Chèque : \_\_\_\_\_ €

Mon véhicule :  citadine  berline  utilitaire  aucun mesure \_\_\_\_\_ m

**ATTENTION : UN seul véhicule par emplacement est autorisé.**

### JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES SUIVANTES À LA FICHE D'INSCRIPTION :

La photocopie recto / verso d'une pièce d'identité **en cours de validité.**  
(Carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

UN chèque du montant de votre réservation à l'ordre de la MJC SCHERWILLER

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, et déclare avoir pris connaissance du règlement.

**Réservation à renvoyer ou à déposer :**

**Mr Cédric Joint – 7 rue des acacias – 67750 SCHERWILLER**

A

LE

**Signature :** Précédée de la mention « Lu et approuvé »





**Maison des Jeunes et de la Culture**

scherwillermjc.wix.com/mjc-scherwiller - 67750 SCHERWILLER - scherwiller.mjc@gmail.com

**6ème Puces des couturières**  
**Dimanche 13 avril 2025 – 07h00 à 16h00**

## **RÈGLEMENT AUX INSCRITS**

**Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 07 87 41 45 46 EXCLUSIVEMENT.**

- Le marché aux puces est ouvert le dimanche 13 avril 2025 de 07h00 à 16h00 sous réserve d'annulation du préfet.
- Les inscrits exposeront dans la salle Haag, leur véhicule sera stationné sur le parking attenant à la salle.
- Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles et après validation de votre candidature par notre comité.
- **Je m'engage à ne vendre que des « matières premières » : articles de couture, de travaux d'aiguille et de loisirs créatifs (tissus, fils, rubans, boutons, perles, dentelle, patrons, livres, etc.). Je m'engage à ne pas vendre de produits finis (y compris : linge de maison ancien, vêtements anciens, etc.).**
- **L'inscription doit être retournée avant le 6 avril 2025.**
- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera sanctionnée.
- Après l'installation des exposants, **aucun véhicule n'est autorisé à circuler** dans le périmètre du marché aux puces **avant 16h**. Cela signifie que si un exposant souhaite remballer avant 16h, son véhicule ne pourra pas quitter son emplacement avant 16h.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.
- Ce règlement est déposé à la Mairie de Scherwiller.

